



03007955

FORMULE IV

Déposé au greffe du tribunal de commerce
de *Namur*
le *9.01.2003*

RÉSERVÉ AU MONITEUR BELGE

RÉSERVÉ AU TRIBUNAL DE COMMERCE

ACTES et EXTRAITS D'ACTES à publier aux annexes du Moniteur belge
à déposer au greffe accompagnés d'une copie

TEXTE DACTYLOGRAPHIÉ OU IMPRIMÉ

1. Inscription:

- ☐ Registre des groupements européens d'intérêt économique → n°
- ☐ Registre des groupements d'intérêt économique → n°
- ☐ Registre des sociétés civiles à forme commerciale → n°

- ☐ Registre des sociétés étrangères non visées par les articles 81 et 82 du Code des sociétés → n°
- ☐ Registre des sociétés agricoles → n°

2. Dénomination de la société ou du groupement
(telle qu'elle apparaît dans les statuts) ▷

FRANCJEAN

3. Forme juridique (en entier) ▷

Société Coopérative

4. Siège (rue, numéro, code postal, commune) ▷

Rue Gustave Masset 55
5030.GEMBLoux

5. Registre du commerce (siège tribunal + n°) ▷

R.C. NAMUR : 62.375

6. Numéro de T.V.A. ou numéro de Registre national
des personnes morales (T.V.A. non assujetti) ▷

442.782.432

7. Objet de l'acte ▷

Changement exercice et siege social

Texte de l'acte ou de l'extrait de l'acte à publier aux
annexes du Moniteur belge

Le texte doit être rédigé sans ratures ni corrections;
il ne peut dépasser les limites du cadre imprimé;
utiliser, le cas échéant, une ou plusieurs pages sup-
plémentaires, établies sur papier libre, tant en
respectant des colonnes d'une largeur de 94 mm
selon le modèle tenu à la disposition des intéressés
au greffe des tribunaux de commerce

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAOR-
DINAIRE DU 02 JANVIER 2003.

L'entiereté du capital étant présente ou
Représentée, l'assemblée générale extraor-
dinaire du 02 janvier 2003 décide d'adopter
les décisions suivantes : 1° modification de
l'article 5 de l'acte constitutif : l'exercice
social commencera le premier janvier de
chaque année pour se terminer le trente et
un décembre. 2° le siège social est transféré
a partir de ce jour au 131 chemin de Velaine
5190.JEMEPPE SUR SAMBRE.Décisions
acceptées à l'unanimité.

Grandeur minimum du caractère à respecter:

Direction du Moniteur belge
Rue de Louvain 40-42
1000 Bruxelles

*Cabinet Philippe Gerard et
Consultants Associés s.a.*
131, ch. de Velaine
5190 Jemeppe s/S. 071/79 63 55

Numéro du chèque ou de l'assignation :

Numéro du compte :

Signatures + Nom et qualité

En fin de texte ou cas où l'acte ou l'extrait de l'acte comporte plus d'une page.